



VILLE DE MARSEILLE
 DGAVE - DTBS
 1 Place St. Eugène – 13007 MARSEILLE
 T. 04 91 14 52 08
 Mail : jteling@arseille.fr

MAITRE
 D'OUVRAGE



MAC Marseille
 69 rue d'Haïfa
 13 008 MARSEILLE
 T. 04 91 91 24 62
 Mail : tollat@marseille.fr

MAITRE
 D'USAGE

Musée d'Art Contemporain [mac]
Pour les études Climatologiques et travaux d'urgence
 69, rue d'Haïfa – 13008 MARSEILLE

**CCTP LOT N°05 Cloisons – Doublages - Faux Plafond -
 Peinture - Nettoyage**



BUREAU ARCHITECTURE MEDITERRANEE
 14-18 Rue de la Guirlande
 13 002 MARSEILLE
 T. 04 91 91 61 70 – F. 04 91 91 49 73
 Mail : maxime.repaux@bamarchi.com
 www.bamarchi.com

ARCHITECTE
 MANDATAIRE



Scéno
 2 rue Gubernatis 06000 Nice
 T. +33 (0) 6 09 90 35 79
 sceno@fryland.fr
 www.fryland.fr

MUSEOGRA
 PHE



Oteis Sudequip
 350 Avenue Jrgg De La Lauzière
 CS 90340 - 13799 Aix-en-Provence Cedex 3
 T. +33 (0) 4 42 99 28 70
 thierry.saccoccio@oteis.fr
 www.oteis.fr

INGENIERIE

	<p>Apave Sudeurope SAS</p> <p>8 rue Jean Jacques Vernazza ZAC Saumaty Séon BP 193 13322 MARSEILLE CEDEX 16</p> <p>Tél. : 04 96 15 22 60 - Fax : 04 96 15 23 96 www.apave.com</p>	BUREAU DE CONTRÔLE
	<p>SA PRESENTS</p> <p>37/39 BOULEVARD VINCENT DELPUECH 13294 MARSEILLE CEDEX 6</p> <p>Tél. 04 91 42 08 86 contact@resents.fr</p>	COORDONATEUR SPS
	<p>SSinopsis</p> <p>75 rue Paul verlaine, 69100 Villeurbanne Tél. 04 72 23 59 40 - Fax. 09 72 40 32 22 mairie-marseille@ssinopsis.fr http://www.ssinopsis.fr</p>	COORDINATION SSI
	<p>Géotec Agence de MARSEILLE</p> <p>Centre d'Activités Concorde Lot 14 – 11 av de Rome – ZI les Estroubans 13127 VITROLLES</p> <p>Tél. 04 42 46 08 09 - Fax. 04 42 46 08 10 agence.paca@geotec.fr http://www.geotec.fr</p>	GEOTECHNICIEN

	EMETTEUR	CODE AFFAIRE	TYPE DE DOCUMENT	INDICE	DATE	NB PAGES
REFERENCE DU DOCUMENT	FR	MAC MARS	PRO - DCE	00	30/07/19	

INDICE	DATE	OBJET	PAGES
00	5/07/19	Création du document	

05.1 SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES**05.1.0 Généralités.**

Les travaux consistent en la remise aux normes techniques et thermiques des espaces d'expositions et de réserves du musée. De la reconfiguration du hall d'entrée de manière à pouvoir exposer des œuvres de grand gabarit, et comprenant un poste de garde adapté. La création d'une toiture terrasse accessible au public, pouvant accueillir des événements dans le prolongement des expositions ou de la salle de projection du musée. La mise aux normes PMR de l'accès à la salle de conférence.

Le présent document concerne les travaux de :

- Doublage et isolation thermique par l'intérieur
- Cloisonnement
- Faux plafonds
- Peinture
- Nettoyage

05.1 1 Connaissance des clauses générales TCE.

L'entreprise adjudicataire du présent lot est réputée avoir pris connaissance et acceptée sans réserve les clauses générales T.C.E objet du lot 00.

Bien que classés par lots, les CCTP forment un ensemble homogène. Chaque Entrepreneur est donc tenu de prendre connaissance de toutes les pièces du présent dossier (sur simple demande auprès du Maître d'Ouvrage). Les plans et les CCTP se complètent réciproquement sans que les entrepreneurs puissent faire état après remise et réception de leurs offres d'une discordance éventuelle qu'ils n'auraient pas signalée en temps utile. Ils devront prévoir dans leur prix le montant des travaux indispensables, dans l'ordre général ou par analogie. Etant entendu qu'ils doivent assurer le complet et parfait achèvement des ouvrages de leurs corps d'état, quand bien même il n'en serait pas fait mention à la partie traitée, dès que ces travaux sont nécessaires à la réalisation du projet.

En conséquence, tout ouvrage figurant aux plans et non décrit au CCTP est formellement dû et vice versa.

05.1 2 Compte PRORATA.

Suivant les modalités définies dans le CCAP.

05.1 3 Sécurité - Protection de la santé.

L'entrepreneur titulaire du présent lot a à prévoir dans son prix forfaitaire toutes les prestations et ouvrages annexes nécessaires en matière de protection de la santé et de sécurité conformément à la loi n° 93-1418 du 31/12/1993 aux décrets d'application n° 94-1159 du 26/12/1994, 95-543 du 04/05/1995 et aux lettres ministérielles de documentations et informations complémentaires ultérieures parues au Journal Officiel. L'entrepreneur aura à établir et à respecter un plan particulier de sécurité et protection de la santé (PPSPS).

05.1 4 Normes et réglementations.

L'entreprise du présent lot devra exécuter ses ouvrages selon les règles de l'Art et les textes en vigueur au jour de la soumission et en cours de réalisation et notamment :

Selon les DTU et plus particulièrement les n°:

- 20 - Plâtrerie + additif n°1 du 7/70 + additif 2 du 3/77
 - NF P 71-201-1 - Enduits intérieurs en plâtre - cahier des charges.
 - NF P 71-202 - Plafonds constitués par un enduit armé en plâtre - Cahier des charges.
 - NF P 72-201 - Plafonds fixés : plaques de plâtre à enduire, plaques de plâtre à parement lisse - Cahier des charges.
 - NF P 68-202 - Plafonds suspendus en éléments de terre cuite - Cahier des charges.
 - NF P 68-201 - Plafonds suspendus, plaques de plâtre à enduire, plaques de plâtre à parement lisse directement suspendues - Cahier des charges.
 - NF P 72-202-1 - Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit plâtre, exécution des cloisons en carreaux de plâtre, partie 1 - Cahier des clauses techniques.
 - NF P 72-203-1 - Ouvrages en plaques de parement en plâtre (plaques à face cartonnées) - Cahier des charges.
 - NF P 72-204-1 - Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches plaques de parement en plâtre isolant - Cahier des clauses techniques.
 - NF P 73-201-1 - Mise en oeuvre des plafonds en staff - Cahier des clauses techniques.
 - NF P 15-201-1 - Enduits aux mortiers de ciment, de chaux, et de mélange de plâtre et chaux aériennes - Cahier des clauses techniques.
- et les Cahiers des charges spéciaux les concernant.

Selon les règles de calcul du DTU et particulièrement :

- Les caractéristiques thermiques utiles des parois de construction (Th.K.77 de novembre 77)
- Les déperditions de base des bâtiments (Th. titre II de février 75)
- Les coefficients G ou G.1 (Th.G.77 de novembre 77)

Selon les normes françaises diverses concernant la plâtrerie, et particulièrement :

- Les normes P. 06 001 à 004 -Base de calcul des constructions, charges d'exploitation des bâtiments et surcharges
- Les normes X 10 001 -Résistance des matériaux et essais mécaniques

Selon les normes françaises et plus particulièrement :

- N.F. X 40 001 à 501 - Préservation des bois.

Selon les règles de mise en oeuvre et plus particulièrement

- Règles C.C.B.A. concernant la liaison avec le B.A.

Selon les normes NF et plus particulièrement :

- NF P 74-201-1 - Travaux de peinture des bâtiments - Cahier des clauses techniques.

Selon les normes françaises et plus particulièrement :

- N.F.T 30-608 - Enduits de peinture pour travaux intérieurs
- N.F.T 30-700 - Peintures - Revêtements plastiques épais

- N.F.T 30-804 - Peintures pour le bâtiment - Spécifications des peintures microporeuses pour façades.
- N.F.T 30-805 - Peintures - Guide relatif aux produits de peinture utilisés dans les travaux de peinture
- N.F.T 31.004 - Pigments - Minium pour peintures
- N.F.T 36-005 - Classification des peintures, des vernis et des produits connexes
- N.F.D 63-002 - Revêtements muraux en rouleaux - Papiers peints
- N.F.D 63-004 - Revêtements muraux en rouleaux - Revêtements textiles

Selon les décisions 1 et 2 du groupement permanent d'études des marchés de peinture, vernis et produits connexes (G.P.E.M. -P.V.).

Selon les arrêtés et décrets et particulièrement :

- Du 13.12.63 relatif aux mesures de sécurité concernant les échafaudages,
- 65/48 du 8.1.65 portant règlement d'administration publique concernant la sécurité des travailleurs et notamment dans le Bâtiment et les Travaux Publics.

Les entreprises devront se conformer à toutes réglementations en vigueur.

05.1.4.1 Normes Européennes et Françaises

Les matériaux et les mises en œuvre dont la réalisation est prévue au marché, doivent satisfaire aux dispositions portées par les Normes Européenne et Françaises (NF) publiées par l'Association Française de Normalisation (AFNOR) homologuées par arrêté ministériel, même si elles ne sont pas citées dans le présent document : principalement les normes des classes A, B, C, D, P et X.

Notamment :

- Les normes concernant la quincaillerie sont des normes de la série NF P 26.
- Les normes concernant les aciers inox et les différents métaux prévus et employés dans le présent projet :
 - . NF A 35-573 : Produits sidérurgiques aciers d'usage général, et tôle
 - . NF A 35-574 : Produits sidérurgiques acier d'usage général, semis produit.
- Les normes concernant les produits verriers :
 - . Normes de la série NF.P 85 : Garniture, joints, mastics.

En cas de discordance entre les différentes normes, celle de la date la plus récente fait foi.

Documents publiés par le CTBA et le GIF

Outre les avis techniques publiés par le CSTB, l'Entrepreneur du présent lot tient compte des prescriptions de sécurité incendie.

Le bâtiment recevant du public, l'ensemble des matériaux doivent être conformes à la réglementation en vigueur concernant la SECURITE INCENDIE la réglementation PMR.

05.1 5 Implantation - nettoyage.

L'entrepreneur du présent lot doit :

- Les traçages et implantations avant montage de ses diverses prestations,
- Les renforts nécessaires pour la pose d'éléments lourds sur les cloisons légères.
- L'incorporation des trappes, coffrets, cadres, supports mis à disposition par les autres lots

Il doit également le nettoyage des lieux, effacement des taches de plâtre sur tout support et enlèvement complet des déchets de matériaux et d'emballage de son corps d'état avec évacuation aux décharges publiques, la protection des ouvrages durant toute la durée du chantier.

05.1 6 Echantillons.

L'entrepreneur devra préparer à ses frais, sur indication du maître d'oeuvre, des échantillons en nombres et de dimensions suffisantes pour permettre de définir les teintes à appliquer ou valider les prototypes.

Les surfaces témoins de ces échantillons seront conservées jusqu'en fin de travaux pour permettre la vérification de la conformité de l'exécution avec les échantillons choisis. En cas de non conformité, l'entrepreneur devra, à ses frais, réaliser une solution conforme.

Les échantillons des matériaux seront soumis à l'agrément du maître d'oeuvre pour approbation.

05.1 7 Qualité des matériaux.

Les produits employés seront de marque ou réputés tels. Ils devront provenir d'usines notoirement connues pour la qualité de leurs matériaux.

Ces peintures seront utilisées uniquement suivant le mode d'emploi obligatoirement indiqué par les fabricants.

Les produits seront livrés sur le chantier dans des récipients clos comportant la marque d'origine et d'identification. Le marquage des emballages prescrit par les normes et spécifications sera obligatoire et utilisera les symboles prévus dans ces documents.

05.1 6 Stockage des matériaux.

L'entrepreneur devra obtenir l'accord du Maître d'Ouvrage et du Maître d'Oeuvre pour le stockage des matériaux à l'abri des intempéries. Il devra tenir compte des surcharges admissibles dans les locaux utilisés.

05.1 7 Réception des supports.

L'entrepreneur du présent lot s'assurera de la compatibilité des différents produits employés par les autres corps d'état avec ses propres produits.

Avant toute exécution d'enduit, l'entrepreneur procédera à la réception des faces à enduire en présence du maître d'oeuvre ou de son représentant et des entreprises ayant réalisé les supports, ceci pour s'assurer des aplombs et de la planéité des faces dans la limite des tolérances admises.

Tout défaut de réception des supports avant le démarrage des travaux de peinture, vaut tacite acceptation sans réserves de ceux ci. Dans le cas de réserves, elles devront être notifiées au maître d'oeuvre qui les notera en P.V. et les fera lever.

Les travaux de peinture et vernis ne seront exécutés qu'après examen des subjectiles.

Ces derniers pourront être de plusieurs natures :

- a) ceux prévus au présent C.C.T.P. "enduits garnissant"
- b) ceux non prévus au présent lot.

05.1 7 Calfeutrements.

L'entreprise comprendra tous les calfeutrements nécessaires à la parfaite finition des ouvrages, notamment :

- tous raccords au droit des passages des diverses canalisations, murs, planchers, cloisons, menuiseries, tableaux, voussures, etc..
- mise en place de grillage galvanisé ou toile de verre au droit des raccords de deux matériaux différents.

05.1 8 Mise en oeuvre des matériaux.

L'entrepreneur prendra toutes dispositions nécessaires pour la préservation des ouvrages limitrophes.

Ces produits devront recouvrir exactement et complètement les surfaces sur lesquelles ils seront appliqués. Ces travaux comportant également, obligatoirement, le rebouchage des trous, le calfeutrement des moulures, chanfrein, plinthes, etc...

Ces matériaux devront être compatibles avec le subjectile à recouvrir et compatibles entre eux.

L'entrepreneur devra procéder au dégraissage et brossage des fers avant toute couche primaire, s'il y a lieu.

L'entrepreneur procédera au brossage et à l'application d'un enduit repassé et poncé sur les boiseries selon l'aspect que l'on souhaite obtenir.

Dans tous les cas, l'application des peintures, vernis, enduits et préparations assimilées ne devra être faite :

- ni par température ambiante inférieure à + 5 °C,
- ni dans une atmosphère humide susceptible de donner lieu à des condensations,
- ni sur des subjectiles gelés ou surchauffés,
- ni dans une atmosphère poussiéreuse.

Avant l'application de toute couche, la surface qui la reçoit sera débarrassée des souillures, poussières, taches de graisse, etc... ainsi que des graffitis divers.

Les peintures et vernis devront, en cours d'emploi, être maintenus dans un parfait d'homogénéité (enlèvement des peaux superficielles, brassage et tamisage).

Ces produits seront entreposés dans un local à la disposition de l'entrepreneur et désigné par la maîtrise d'oeuvre. Le stockage se fera conformément aux dispositions du frabiquant.

La surface de chaque couche sera légèrement poncée avant l'application de la couche suivante, le film décoratif de la peinture devra présenter un aspect uniforme et sans grain.

05.1 9 Contrôle.

Les opérations de contrôle seront réparties de la façon suivante :

- A) dépôt d'échantillons
- B) contrôle de la livraison
- C) contrôle en cours des travaux
- D) réception des travaux

Ces opérations successives seront exécutées conformément aux prescriptions du C.S.T.B. Cahier des Clauses Spéciales. Préalablement à toute exécution des travaux, les échantillons des produits devront être déposés par l'entrepreneur à cet effet, pour permettre les opérations : essais à la charge de l'entreprise.

05.1 10 Contenu des travaux.

Les prix remis par l'entrepreneur devront comprendre :

- la fourniture et la pose de la totalité des ouvrages décrits dans ce document, figurants sur les plans et carnets de détails.
- Tous les échafaudages nécessaires à l'exécution des prestations,
- La protection de tous les ouvrages existants sur le chantier,
- les sujétions d'adaptation sur les supports et montants existants
- les scellements, rebouchages, raccordements, calfeutrements nécessaires à une parfaite exécution.
- L'exécution d'échantillons témoins suivant coloris choisi par le Maître de l'ouvrage et le Maître d'oeuvre,
- L'impression des menuiseries avant leur pose, prestations à exécuter soit à l'atelier de menuiserie, soit sur le chantier si les conditions de stockage le permettent,
- Les raccords de peinture nécessaires à la suite d'un ajustage des menuiseries,
- La protection des ouvrages en cours de chantier vis à vis des autres corps d'état compte tenu du système et du phasage de pose retenu. (vernis pelable ou film plastique adhésif, panneaux rigides, etc..) y compris dépose et nettoyage des ouvrages en fin de chantier.

- Le nettoyage des locaux en fin de travaux .
- les retouches ponctuelles et éventuelles après installation des usagés.

05.1 11 Qualité des finitions

Conformément à la définition du DTU 59.1, les travaux objet du présent CCTP concernant la totalité du projet décrit seront de qualité : SOIGNEE - A

L'application du système sur chaque subjectile préalablement reconnu devra être conforme au DTU 59-1 et aux produits préconisés par le fabricant. Les épaisseurs de films sec et consommations devront être conformes à la fiche technique du produit.

05.1 9 Plans exécution

L'ensemble des documents d'exécution, plans de détails, documentation, fiches techniques, échantillons, prototypes seront remis pour approbation au bureau de contrôle et à la maîtrise d'oeuvre pendant la période de préparation du chantier, avant début des travaux.

Les plans et dessins devront faire apparaître tous les détails d'exécution, d'assemblage, de fixation, etc... et seront établis à une échelle en rapport aux dimensions des ouvrages.

05.2 DOUBLAGES**05.2.1 Doublages sur OSSATURE METALLIQUE avec Isolation Thermique****05.2.1.1 Doublages plaque de plâtre sur ossature métallique**

Doublages de type PLACOSTIL ou équivalent comprenant :

- ossature métallique constituée de rails et de montants en acier galvanisé, épaisseur 6/10ème (rails et montants)
- parement constitué de plaque de plâtre mono-parement multicouches BA 25
- plinthe en creux en profil aluminium laqué hauteur 10 cm
- incorporation de renforts pour pose d'éléments lourds

Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits préconisés par le fabricant
La mise en oeuvre sera conforme au DTU 25-41, aux avis techniques des produits, et recommandations du fabricant.

Localisation : Suivant plans et carnet de détail architecte: murs périphériques en contact avec l'extérieur
salles d'exposition, réserves, poste de sécurité, hall.

05.2.1.2 Isolation Thermique des façades

Mise en place d'un isolation thermique par panneaux de laine de roche de type ISOVER Epaisseur 15 cm,
Pose par plot de colle au mur
Les panneaux seront assemblée entre eux par fixation adaptée.

Localisation : Suivant plans et carnet de détail architecte: murs périphériques en contact avec l'extérieur
salles d'exposition, réserves, poste de sécurité, hall.

05.2.1.3 Etanchéité à l'air

Mise en place d'un film d'étanchéité à l'air devant le doublage conforme les cahiers de prescriptions techniques CPT 3560.

Les lés fixées entre eux (collage) et qu'un recouvrement minimum de 10 cm soit respecté, aussi bien longitudinalement qu'en about ou jonction. La colle à utiliser est de préférence une colle pâte d'étanchéification spécifiée par le fabricant de la membrane en fonction de sa composition.

Le film d'étanchéité devra subir un test d'infiltrométrie, qui est une mesure de sa perméabilité à l'air extérieur avant pose du doublage.

Localisation : Suivant plans et carnet de détail architecte: murs périphériques en contact avec l'extérieur
salles d'exposition, réserves, poste de sécurité, hall.

05.2.1.1.4 Doublages PLACOSTIL de 48 + 25 mm

Comprenant :

- rails et montants de 48 mm, entre axe selon hauteur du doublage
- plaque de plâtre BA 25 mono-parement multicouches
- plinthe en creux en profil aluminium laqué hauteur 10 cm

Y compris toutes sujétions de parfaite finition

Localisation : Suivant plans et carnet de détail architecte: murs salles d'exposition,

05.3 HABILLAGES DIVERS**05.3.1 Gorges de faux plafond**

de constitution identique aux doublages traditionnels placostil sur ossature galvanisée, compris calfeutrage du caisson en laine de roche

05.3.2 Caissons d'habillages

Caissons d'habillages verticaux et horizontaux en plaque de plâtre BA 13 THD sur ossature métallique acier galvanisé, compris traitement et finition des joints de placo.

Isolation phonique en laine de roche des caissons d'habillage de canalisations de plomberie sanitaire ou bien de chauffage.

Localisation :

Plan de détails, nécessité sur chantier

05.4 CLOISONNEMENTS**05.4.1 Cloisons sur OSSATURE METALLIQUE****05.4.1.1 Constitution**

Cloisons de type PLACOSTIL ou équivalent comprenant :

- ossature métallique constituée de rails et de montants en acier galvanisé, épaisseur 6/10ème (rails et montants)
- semelle résiliente en pied de cloison des pièces humides
- parement constitué de plaque de plâtre mono-parement multicouches incluant un film acoustique
- isolant en panneaux semi rigides disposés entre les montants et fixé en partie haute
- incorporation de renforts pour pose d'éléments lourds
- reconstitution des JD dans les cloisons compris fourniture et pose de profils en PVC couvre joint de dilatation

Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits préconisés par le fabriquant
La mise en oeuvre sera conforme au DTU 25-41, aux avis techniques des produits, et recommandations du fabriquant.

05.4.1.2 Cloison sèche 98/48 Duo'Tech.

La cloison sèche référencée 98/48 parement multicouche est constituée de deux parements d'une plaque de plâtre multicouche 25 mm sur ossature métallique d'entraxe 48 mm avec une laine minérale d'épaisseur 45 mm. Epaisseur totale de la cloison : 98 mm. Poids : 36 kg/m². Type Cloison sèche Placostil 98/48 Duo'Tech des établissements Placoplatre ou équivalent. Conforme au DTU et avis techniques et prescriptions fournisseurs notamment par rapport à sa hauteur.

Degré coupe feu : voir plan archi

Performance d'affaiblissement acoustique : $R_w + C^3$ 53 dB, $R_w + C_{tr}^3$ 48 dB.

Localisation :

Suivant plans de détail de l'architecte par niveaux, type de cloison.

05.4.1.3 Plus value pour plaque hydrofuge PPM.

Comprenant :

- remplacement de la plaque BA 13 par une plaque de plâtre hydrofuge dans tous les locaux dit "humides".
- plaque de plâtre du type BA 13 Placomarine des Ets placoplatre ou techniquement équivalent, obligatoirement estampillé NF et conforme à la norme NF P 72-302.

utilisation également des accessoires placoplatre tels que :

- sous couche de protection à la pénétration de l'eau du type placotanche.
- bande d'étanchéité placoplatre.
- mise en oeuvre conforme aux avis techniques du CSTB.

Localisation :

En périphérie de l'ensemble des locaux sanitaires sur toute la hauteur.

05.5 GAINES TECHNIQUES**05.5.1 Gains verticales**

Gaines de type PROMADUCT de PROMAT ou équivalent et constituées de la façon suivante :

- gaine en parois monocouche 4 faces d'épaisseur 25 à 52 mm fonction du degré coupe feu à obtenir
- assemblage des plaques directement entre elles par l'intermédiaire de vis spéciales TTPC et colle PROMACOL ou système équivalent
- façon de cueillies intérieures dans tous les angles

- suspensions par tiges filetées et traverses de section adaptées au type de gaine (épais. des parois)
- chaises métalliques de reprise de charges avec bandes support de largeur 100 mm en Promatec vissée sur conduit.

La mise en oeuvre sera conforme au DTU 25-41, aux avis techniques des produits, et recommandations du fabricant.

Le système mis en oeuvre sera un système complet avec obtention des PV pour l'ensemble de l'ouvrage et sa mise en oeuvre.

05.5.1 1 Gaine verticale pour lots techniques CF 1H

Parois 4 faces épaisseur : 50 mm

Coupe feu : 1 heure

Section utile : suivant les indications des plans.

compris toutes sujétions d'adaptation aux supports existants.

Localisation :

Ensemble des gaines suivant plans de l'architecte

05.6 DIVERS

05.6.1 Prestations diverses

05.6.1 1 Traitement des angles saillants

par baguettes métalliques et bandes armées, arêtes parfaitement rectilignes.

Localisation :

Ensemble des cloisons, gorges, caissons et habillage en plaque de plâtre

06.6.1 2 Rebouchages Divers pour les lots techniques

Le présent lot devra le rebouchage des passages des équipements

Localisation :

Tout le bâtiment

05.7 FAUX PLAFONDS

05.7.1 Plafonds sur ossature métallique

05.7.1.1 Plafonds plaques de plâtre sur ossature métallique

Plafonds réalisés selon le système PLACOSTIL ou équivalent comprenant :

- en fonction des supports disponibles, de leur espacement et de leur hauteur, une ossature métallique constituée de fourrures en acier galvanisé, épaisseur 6/10ème, fixées au support par l'intermédiaire de suspentes ou à l'ossature primaire.

- quand nécessaire il sera mise en oeuvre :

une ossature primaire stil prim 100 en acier galvanisé 75/100ème, implantée à 1.20 m maximum d'entre axe, fixée au support par l'intermédiaire de suspentes stil prim disposées tous les 3.00 m maximum, et fourrures fixées par clipsage à l'ossature primaire.

- parement constitué de plaques de plâtre mono-parement multicouches incluant un film acoustique

Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits préconisés par le fabricant
La mise en oeuvre sera conforme au DTU 25-41, aux avis techniques des produits, et recommandations fabricant.

05.7.1.2 Plafond plaque de plâtre standard BA 13 mm

Comprenant :

- ossature primaire stil prim 100
- fourrures F530
- 1 plaque BA 13 mm standard M1

Compte tenu des hauteurs de plenum importantes prévoir des ossatures porteuses appropriées.
La fixation directe à la charpente métallique pourra se faire dans la limite des surcharges admissibles.

En ouvrage complet y compris toutes sujétions d'échafaudage.

Localisation :

Suivant plans des faux plafonds de l'architecte

05.7.1.3 Retombées de plafonds

05.7.1.3.1 Retombées de plafonds en plaque de plâtre

retombées verticales et caissons comprenant :

- ossature générale
- parement par une plaque de plâtre BA 13
- traitement et finition des joints
- montants de fixation
- Arrête basse et joues.

Localisation :

Suivant plans des faux plafonds de l'architecte : hall

05.7.2 Faux plafonds fibres minérales
--

05.7.2.1 Généralités faux plafonds fibres minérales

Les faux plafonds seront réalisés en panneaux de fibre minérale.

La pose se fera sur une ossature métallique, conformément au mode d'emploi du fabricant, si une ossature primaire est nécessaire, elle sera incluse au présent article.

L'entreprise devra respecter les prescriptions des DTU 58.1, 40.31, 40.32, 40.35, et 40.36 "règles de ventilation", et normes NF P 68.203 1 et 2

La protection anti soulèvement sera réalisée par clips adaptés à l'épaisseur des dalles et à l'ossature.

La pose comprendra toutes sujétions et plus particulièrement, les coupes, chutes, cornières de rives, échafaudages et calepinage selon choix du maître d'oeuvre.

05.7.2.2 Faux plafond 60 x 60 cm

Faux Plafond réalisé en panneaux de fibres minérales. La pose se fera sur une ossature métallique conformément au mode d'emploi du fabricant. L'entreprise devra respecter les prescriptions de mise en oeuvre des DTU.

Caractéristiques des faux plafonds :

Plafond du type [REDACTED]
en panneaux de fibres minérales à bords feuillurés.

Dimension des dalles : 60 x 60 cm

Epaisseur des dalles : 15 mm.

Teinte : blanc et une autre couleur suivant choix de l'architecte.

Ossature : T 24 laqué semi encastrée

Classement réaction au feu : M0.

Performance acoustique du faux plafond : $\alpha_w \geq 0,50$.

La pose comprendra toutes sujétions et plus particulièrement, les coupes, chutes, cornières de rives, échafaudages, suspentes n'affectant pas le degré coupe feu du plafond, réalisation de calepinage selon choix du maître d'oeuvre et sera conforme à la fiche technique du fabricant.

Localisation :

Ensemble des faux plafonds en dalle suivant plans de l'architecte : poste de garde.

05.7.2.3 Faux plafond Absorbants - tissu tendu

[REDACTED]
Mise en œuvre d'un faux plafond absorbant constitué d'une toile tendue sur cadre métallique ménageant un plénum garni d'une laine minérale absorbante.

Caractéristique de la toile : · Trame polyester enduite polyuréthane ; ·

Epaisseur 0,4 mm ; ·

Maille ajourée 250 000 trous/m² ; ·

Poids 235 g/m² ± 10%.

La mise en œuvre ménage un plénum d'épaisseur totale 205 mm que l'on garnit d'un absorbant acoustique 50 mm de sorte qu'une lame d'air 155 mm subsiste au sein du plénum.

Les coefficients d'absorption du matériau devront être supérieurs ou égaux aux valeurs données dans le tableau 5 donné dans la note acoustique

Système de suspension par câble et galet GRIPPLE(coefficient de sécurité 5.1) de couleur noire gamme HF EXPRESS ou TPZ (2 ou 3 soit 45 ou 90 Kg)

Localisation :

Suivant plans de repérage des faux plafonds de l'architecte - Hall

05.8 PEINTURES INTERIEURES**05.8.1 Ouvrages maçonneries****05.8.1.1 Traitement des bétons****05.8.1.1.1 Enduit de lissage**

Traitement des voiles en béton banché, travaux comprenant :

- échafaudage et protections,
- préparations nécessaires des supports,
- application d'un enduit de lissage garnissant pour le rebouchage du bulage et des épaufrures apparents sur les voiles en béton banché ainsi que pour le lissage final.
- ponçage et finition parfaitement lisse, sans défaut d'aspect.

Localisation :

Ensemble des murs en béton banchés suivant plans de l'architecte et plans de structure béton.

05.8.1.1.2 Peinture sur maçonnerie

comprenant :

- brossage, époussetage, égrenage,
- application d'un fixateur de fond compatible avec le support
- 2 couches de finition laquée céramique aux résines alkydes, teintes aux choix
- Couleur : Surfaces horizontales plafond poutrelles hourdis peinture noire.
Surfaces verticales peinture blanche.

Peinture à utiliser : AQUA CERAM de la Seigneurie ou CORAY de chez Corona ou équivalent.

05.8.2 Ouvrages plâtre et plaque de plâtre**05.8.2.1 Peinture acrylique**

Peinture sur plaque de plâtre ou plâtre, comprenant:

- époussetage
- couche d'impression compatible avec le support
- révision des joints et égrenage
- enduit à l'eau non repassé pour rebouchage
- ponçage à sec et époussetage
- finition à deux couches de laque acrylique mat ou satinée

05.8.2.2.2 Peinture acrylique mat sur plafonds

L'entreprise prévoira :

Préparations des supports, rebouchage, enduit, ponçage.
Application de 2 couches de peinture acrylique de finition mat
Coloris blanc

NOTA IMPORTANT :

- ponçage à sec
- deux couches de laque acrylique satinée

compris toutes sujétions de rechapissage et teintes différentes.

Localisation :

Ensemble des blocs portes et ensemble des huiseries des portes stratifiées, ensemble des menuiseries intérieures

05.8.3.2 Peinture sur menuiseries bois.

05.8.3.2.1 Peintures glycéro satinée sur menuiseries bois extérieures

comprenant:

- brossage, époussetage
- impression de fond avec un produit compatible

- rebouchage à l'enduit gras non repassé
- ponçage à sec
- deux couches de laque glycéro satinée

compris toutes sujétions de rechapissage et teintes différentes.
sur les 2 faces

Localisation :

Ensemble des portes bois et tout ouvrages bois extérieurs.

05.8.3.2.2 Peintures acrylique satinée sur menuiseries bois intérieures

Peinture des menuiseries intérieures comprenant:

- brossage, époussetage
- impression de fond avec un produit compatible
- rebouchage à l'enduit gras non repassé
- ponçage à sec
- deux couches de laque acrylique satinée

compris toutes sujétions de rechapissage et teintes différentes.

Localisation :

Ensemble des blocs portes et ensemble des huiseries des portes stratifiées, ensemble des menuiseries intérieures

05.8.4 Ouvrages métalliques

05.8.4.1 Peinture sur ouvrages métalliques

05.8.4.1.1 Peinture sur ouvrages métalliques

comprenant :

- nettoyage
- ponçage
- dégraissage
- dépoussiérage
- une couche de peinture anticorrosion.
- deux couches de laque glycéro satinée en finition.

Y compris toutes sujétions de mise en oeuvre et de réalisation

Localisation :

Ouvrages métalliques autres que toiture salle de danse 1 et 2. (Pour mémoire)

05.8.5 Ouvrages divers

05.8.5.1 Peinture des canalisations cuivre ou acier apparentes

05.8.5.1 1 Peintures des canalisations apparentes

comprenant:

- nettoyage
- dégraissage
- grattage et brossage
- dépoussiérage
- un primaire anticorrosion compatible avec le support.
- une couche intermédiaire en peinture alkyde brillante
- une couche de finition en peinture alkyde brillante.

Localisation :

Canalisations cuivre ou aciers apparentes. (Pour mémoire)

05.8.5.2 Peinture des canalisations PVC apparentes**05.8.5.2 1 Peintures des canalisations PVC apparentes**

comprenant:

- nettoyage
- dégraissage
- grattage et brossage
- dépoussiérage
- un primaire d'accrochage compatible avec le support
- une couche intermédiaire en peinture alkyde brillante
- une couche de finition en peinture alkyde brillante.

05.9 NETTOYAGE**05.9.1 Nettoyage fin de travaux**

En fin de chantier, juste avant la livraison au maître d'ouvrage, l'entreprise procédera au nettoyage de l'ensemble des locaux des bâtiments et des accès extérieurs. Ce nettoyage sera réalisé par une entreprise spécialisée ou par l'entreprise elle même.

Le nettoyage comprendra :

- l'ensemble des sols à la serpillière et aspirateur,
- les murs et les plafonds,
- les appareils sanitaires,
- les vitrages, menuiseries,
- faux plafonds,
- luminaires et appareillages
- etc... et toutes surfaces
- les voiries et les abords des bâtiments.

Les produits employés seront compatibles avec les revêtements posés, l'emploi de nettoyeur à base d'acide est strictement interdit sur les inox.

Il sera réalisé 2 nettoyages :

- 1 avant les OPR (opérations préalable à la réception),
- 1 après la levée des réserves, avant réception et remise des clés au maître d'ouvrage.

Les frais de nettoyage de fin de chantier sont à la charge exclusive de l'entreprise du présent lot.

05.10 PLUS VALUE POUR INTERVENTIONS SOUS SECTION 4**05.10.1 Intervention sur parois amiantées**

L'entreprise devra prévoir dans son offre et chiffré séparément la plus value pour la mise en place de l'ensemble des préconisations et directives à respecter : (méthodologie, formation du personnel, protection de personnel et de l'environnement, matériels adaptés, gestion des déchets etc...) en cas d'intervention sous section 4 sur parois amiantées. En référence au Rapport amiante de l'opération et du Cahier des Préconisations DCE SS4 établis par la société DEKKRA